

Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a modifié la rédaction des articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire en imposant la présentation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) par l'exécutif de la collectivité territoriale aux membres des conseils municipaux, départementaux et communautaires.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire précise que les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement. Elles doivent relater les hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que celles relatives aux relations financières entre commune et EPCI.

Le ROB porte également sur les engagements pluriannuels avec le cas échéant les autorisations de programme correspondantes.

Enfin, le rapport doit afficher les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée ainsi que les perspectives et le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport. Il s'agit d'une délibération de droit commun qui doit indiquer le vote, être publiée ou affichée et transmise au représentant de l'état dans le département pour être exécutoire.

Le rapport d'orientation budgétaire doit être transmis au président de l'EPCI de rattachement et au préfet dans un délai de quinze jours. Le présent rapport, support du Débat d'orientations Budgétaires sera mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire, et mis en ligne sur le site internet de la commune.

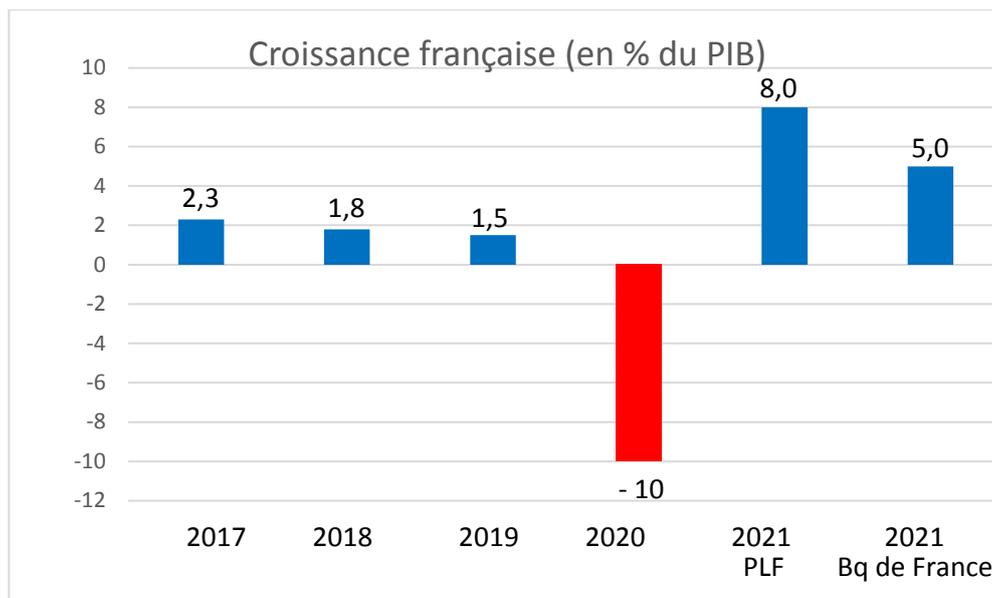
1. Les éléments contextuels

La crise sanitaire COVID19 est inédite et a introduit de fortes incertitudes et de nombreuses contraintes. Incertitude quant à la date prévisible de sortie de la pandémie, incertitudes quant au niveau et aux modalités d'un retour à la croissance, incertitudes sociales relatives aux difficultés à venir de pans entiers de l'économie. Contraintes qui s'imposent aux Etats qui ont le devoir de soutenir leurs économies et qui, pour la plupart, ne peuvent le faire qu'en accroissant leur dette.

L'inflation est devenue négative en Europe à -0,2 % en août 2020 pour la première fois depuis 2016. L'inflation est anticipée à seulement 1,3 % à moyen terme en Europe et 1 % en 2022 pour la France, bien en dessous de l'objectif de 2 % de la BCE. Cette absence d'inflation devrait durer.

➤ La croissance

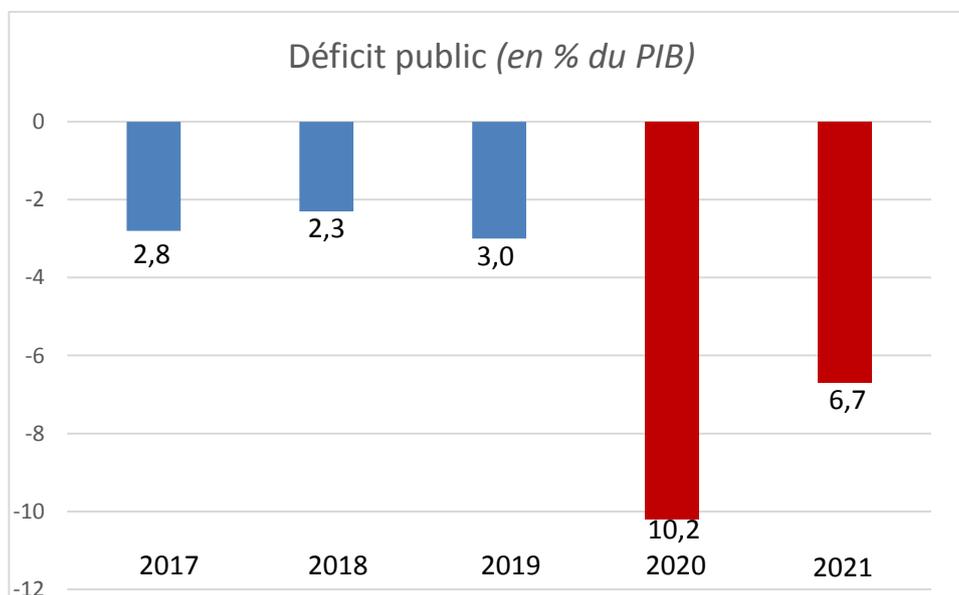
Cette crise a provoqué une forte chute de la croissance économique : baisse record du PIB en France de - 5,8 % au premier trimestre et de - 20 % au second trimestre. Un net rebond est attendu en 2021 sans qu'on puisse réellement en évaluer l'ampleur (cf graphique : divergence entre les estimations du gouvernement et celles de la Banque de France).



➤ Le déficit public

Du fait des mesures d'urgence prises en soutien à l'économie et aux ménages et de la baisse massive des recettes fiscales liée à la période de confinement, le solde budgétaire s'établirait à -195,2 Md€ en 2020, en dégradation de 102,0 Md€ par rapport à la prévision de la LFI pour 2020.

En 2021, la prévision de solde budgétaire s'établirait à - 152,8 Md€, en amélioration de 42,4 Md€ par rapport à la prévision pour 2020.



➤ La dette publique

La France ne respecte plus depuis longtemps la règle de Maastricht qui précise que le montant de la dette de l'Etat doit être inférieur à 60 % du PIB.

La dette de l'Etat Français s'établit à 98,1 % du PIB en 2019. Compte tenu du plan de relance, les perspectives du PLF 2021 prévoient 117,5 % du PIB en 2020 et 116,2 % du PIB en 2021.

➤ Une détérioration des comptes sociaux liée à la crise sanitaire

Depuis 2010, le solde de la sécurité sociale s'est amélioré, l'Etat envisageait un retour à l'équilibre du régime général et du fonds de solidarité vieillesse à horizon 2023. La crise sanitaire et économique actuelle a conduit à une dégradation subite et sans précédent des finances sociales, tant en dépenses qu'en recettes.

Afin de lutter contre la pandémie de la Covid-19, les dépenses sociales ont été fortement mobilisées, pour financer les achats d'équipements et de matériels pour lutter contre l'épidémie, le remboursement intégral des tests de dépistage et une prime exceptionnelle aux personnels soignants.

Pour soutenir l'activité économique et l'emploi, le Gouvernement a également mis en place un ensemble de mesures pour aider les entreprises et les travailleurs indépendants : financement renforcé de l'activité partielle, report du paiement de cotisations sociales (ce report a atteint près de 25 Md€ à son plus haut niveau), des dispositifs d'exonérations et d'aide au paiement en faveur des secteurs les plus touchés par la crise (pour un montant supérieur à 5 Md€). Le recul de la masse salariale a contribué à dégrader le solde de la sécurité sociale en 2020 par le recul de ses recettes.

➤ L'opération France Relance

L'Opération « France Relance » propose une enveloppe de 100 milliards d'euros sur 3 ans pour soutenir l'économie. Ce plan est financé par un recours massif à la dette : 60 milliards d'euros par l'Etat Français et 40 milliards d'euros par l'Europe. Il comprend trois piliers : « l'écologie », « la compétitivité » et « la cohésion des territoires ». Le gouvernement souhaite décaisser 10 milliards dès 2020 et 42 milliards en 2021, afin de dépenser la moitié de l'enveloppe pour la fin 2021. La stratégie de ce plan est notamment concentrée sur le soutien aux entreprises avec la baisse des impôts sur la production pour 10,54 milliards d'euros : réduction de la moitié de la CVAE, soit suppression de la part régionale (-7,25 milliards d'euros), réduction de moitié des impôts fonciers des établissements industriels (- 1,54 milliards d'euros sur la CFE) et -1,75 milliards d'euros sur la Taxe Foncière. La perte de recettes fiscales pour les collectivités locales devrait être compensée par l'Etat. Plus de 5 milliards d'euros seront consacrés au soutien des collectivités territoriales. Les projets présentés seront fortement soutenus dans le cadre de ce plan, mais il restera une part d'autofinancement à trouver par les collectivités. Le calendrier de mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation est par ailleurs poursuivi et aboutira à la disparition de cette taxe en 2023.

2. Le Projet de loi de finances 2021

En cette période d'incertitudes économiques, le gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2021 tenant compte d'un rebond de croissance de 8% en 2021 après une chute de 10% du produit intérieur brut (PIB) en 2020, et d'un déficit et d'une dette respectivement de 6.7% et 116.2% du PIB après avoir atteint des niveaux à 10.2% et 117.5% fin 2020.

Le projet de loi de finances 2021 prévoit quatre axes principaux à l'attention des collectivités territoriales :

- ✓ un plan de relance de 100 milliards d'euros, dit plan «France relance»,
- ✓ la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production,
- ✓ la stabilité des dotations,
- ✓ les modifications de fiscalité locale.

a) Le plan de relance

Le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans, prévus par le projet de loi de finances 2021, vise à débloquer 22 milliards de crédits en 2021.

Pour les collectivités, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire.

Il a également été décidé d'accorder des dérogations aux collectivités sur les projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments afin de faciliter leur mise en œuvre.

b) La baisse des impôts de production

Le projet de loi de finances instaure également une réduction de 10 milliards d'euros des impôts de production à partir du 1^{er} janvier 2021 dans le but de redresser la compétitivité et favoriser les relocalisations. Cela se traduit par la suppression de la CVAE des régions et la réduction de moitié de la taxe foncière sur les propriétés bâties payées par les entreprises industrielles.

Cette baisse des impôts de production sera intégralement compensée pour les collectivités locales sur la base du taux 2020 sans possibilité d'évolution. Cela signifie que les communes ou les EPCI, après avoir perdu tout pouvoir de taux sur la taxe d'habitation à compter de 2021, perdent également leur levier fiscal en matière de foncier bâti industriel.

La part des établissements industriels dans les bases de foncier de la commune représente 8.57%, soit une perte estimée de 10000 €.

a) La stabilité des dotations

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités seront stables pour la quatrième année consécutive, voire en légère augmentation de 1,2 milliards d'euros en 2021, pour atteindre 50,3 milliards d'euros. Des crédits seront provisionnés pour alimenter le « filet de sécurité » sur les recettes fiscales du bloc communal, le FCTVA progressera de 0,55 milliards d'euros et les crédits de paiement sur les dotations d'investissement augmenteront de 0,15 milliards d'euros.

Pour soutenir l'investissement local, les collectivités bénéficieront de 4 milliards d'euros en 2021 dont un milliard d'euros de crédits seront dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux après avoir obtenu en 2020 un milliard d'euros d'autorisation d'engagement supplémentaire de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). L'enveloppe de DGF en faveur des communes sera stable en 2021 avec 18,3 milliards d'euros.

b) Les modifications de fiscalité locale

Le projet de loi de finances sera marqué également par l'entrée en vigueur de la deuxième partie de la suppression de la taxe d'habitation votée lors de la loi de finances 2020. A ce jour, 80% des ménages ne paient plus la TH sur leur résidence principale. Pour les 20% restants, ces derniers bénéficieront en 2021 d'un abattement de 30% puis 65% en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera la taxe d'habitation sur sa résidence principale, représentant une perte fiscale totale de 17 milliards d'euros. Cette réforme a pour effet d'ôter un levier fiscal pour les communes. En 2021 la commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation. En compensation, le taux de foncier bâti du département viendra s'ajouter au taux communal de foncier bâti avec des mécanismes de correction en cas de trop perçu ou de produit fiscal insuffisant.

3. Le contexte économique et financier local

La commune de Veuzain-sur-Loire bénéficie d'atouts mais présente aussi quelques faiblesses structurelles.

a) Les atouts

Au plan économique :

- L'attractivité de la commune a été renforcée avec la rénovation complète du centre bourg : aujourd'hui, les commerces à céder trouvent facilement repreneur et le marché hebdomadaire du jeudi a vu sa fréquentation augmenter.
- Veuzain-sur-Loire est la commune-tête d'un bassin de vie d'environ 10.000 habitants et offre les structures commerciales, scolaires, de services et de transports correspondant aux besoins de cette population.

- La voirie de la commune a été entièrement refaite en centre bourg et est en cours de réfection sur les voies d'accès les plus détériorées.

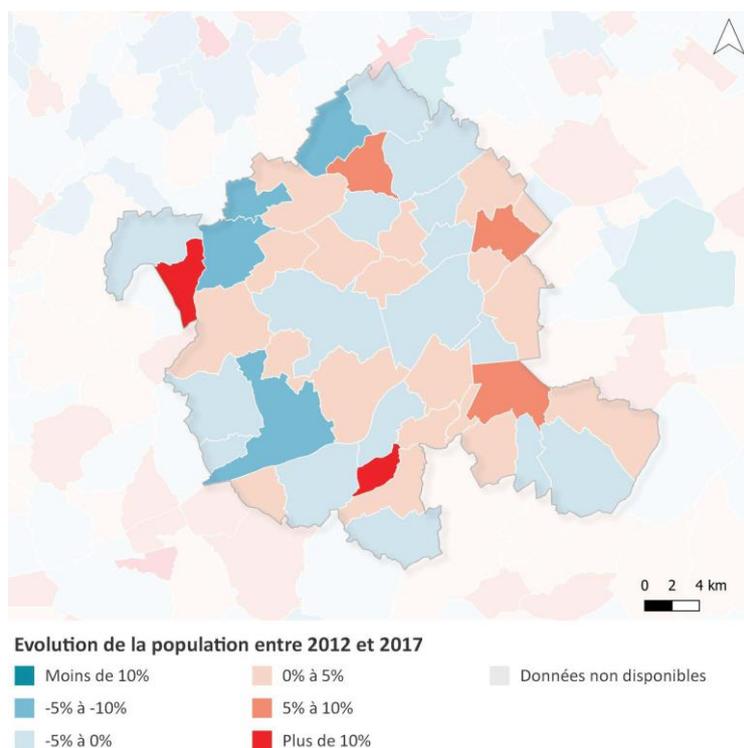
Au plan financier :

- La situation financière de la commune a été redressée : la trésorerie, qui était nulle en 2014, représente aujourd'hui en permanence 2 à 3 mois de frais de fonctionnement.
- Une stratégie volontariste d'investissements a été déployée dès 2014 et a permis d'investir plus de 6 millions d'euros de 2014 à 2020.

b) Les faiblesses

Au plan économique :

- Notre population est en décroissance régulière : nous perdons naturellement (hors apports migratoires) 25 habitants par an (25 naissances pour 50 décès).



- Un nombre élevé de personnes sans emploi : 152 demandeurs d'emploi et 130 bénéficiaires du RSA avec des difficultés de mobilité pour l'accès ou le maintien à l'emploi. Avec un décalage entre le niveau de la population active (environ 1.500 personnes) et le nombre d'emplois disponibles sur la commune (930). C'est la raison pour laquelle nous souhaitons inscrire notre commune au programme « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».

1 534 : Le nombre d'actifs de la commune, soit 76 % de la population des 15-64 ans qui travaille ou cherche du travail, contre 75 % pour le Loir-et-Cher

13,5 % : Le taux de chômage pour Veuzain-sur-Loire (au sens de l'INSEE), contre 13,4 % pour Agglopolys et 8,1% pour la France

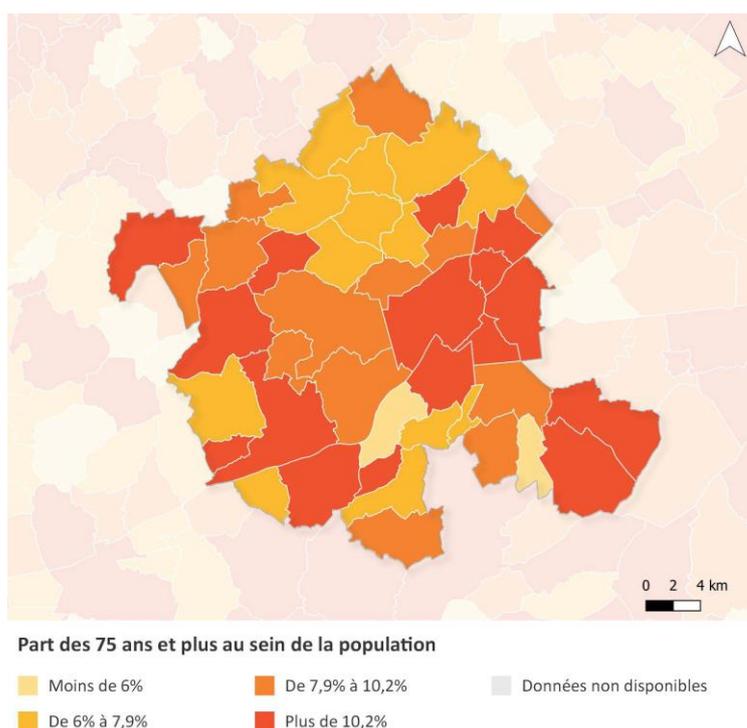
(Chiffres à fin 2019)

Au plan financier :

- Notre capacité d'autofinancement (CAF) n'est pas assez élevée. Comme le souligne le Trésorier Payeur Général de Blois qui a analysé notre situation début 2020, « la CAF nette, c'est à dire l'autofinancement potentiel disponible dégagé par la section de fonctionnement, est relativement faible. C'est un niveau en dessous duquel il conviendrait de ne pas descendre durablement ».

Cela signifie que notre capacité à investir est entravée par le faible résultat de notre compte de fonctionnement. C'est LE gros point faible de notre commune.

- Nos marges de manœuvre fiscales sont étroites du fait de la faiblesse de nos bases fiscales. Notre population est plus âgée et plus pauvre que dans les autres villes de même strate (3.500 à 5.000 habitants) du département.



Nos ressources fiscales ne s'élèvent qu'à 482 €/hab. contre 680 € en moyenne des communes du Loir-&-Cher et 669 € en moyenne nationale. Nous n'avons pas assez de ressources.

- 3.246.000 € le total des charges de fonctionnement de la commune, soit 859 € par habitant contre 764 € pour les communes de 1 000 à 10 000 habitants du département. Nous dépensons trop.
- Nos charges de personnel (447 €/hab.) sont supérieures à celles des communes de même strate du département (370 €) et à celles des communes de France de même strate (386 €). Nous dépensons trop.

4. Le résultat 2020

La préparation du budget primitif pour 2021 de la ville de Veuzain-sur-Loire prend place dans un contexte difficile après une année de crise sanitaire.

D'une part, de nombreux ajustements, en fonctionnement et en investissement, ont été faits en cette fin d'année 2020 pour financer la perte de recettes et l'augmentation des dépenses liés au Coronavirus.

D'autre part, nous avons de fortes incertitudes sur le début d'année 2021 et le retour à une vie sociale à peu près normale.

a) Le résultat de l'exercice 2020

Il s'agit encore d'une estimation, même si les résultats présentés ci-dessous sont presque définitifs.

- Les charges à caractère général sont en diminution et s'élèvent à 700 000 €.
- Les dépenses liées à la masse salariale sont stables, malgré les augmentations dues au GVT.
- Nos ressources sont conformes au budget mais en baisse par rapport au Réalisé 2019, du fait essentiellement des produits de nos services qui n'ont pas été consommés en raison de la crise sanitaire.
- Le budget de fonctionnement 2020 dégage un excédent de **+ 208 K€** (contre + 214 K€ en 2019) et, compte tenu du report positif 2019 de 700 K€, se clôture à **+ 908 K€**
- Le budget d'investissement (RAR inclus) a été réalisé à plus de 100%, compte tenu des RAR Dépenses. Et il se clôture à **- 379 K€**. Nous avons obtenu l'emprunt de 400 K€ que nous avons inscrit au budget et qui n'a été débloqué (pour une première tranche de 200 K€) que dans les premiers jours de 2021. Ce crédit de 400 K€ figure dans les RAR Recettes.

**RESULTAT
FONCTIONNEMENT 2020 VEUZAIN**

	2019 R	2020 B	2020 R
DEPENSES			
Charges générales	854	868	700
Charges de personnel	1 772	1 914	1 788
Autres charges gestion	228	252	242
Charges financières	72	73	65
Amortissements	573	425	445
Divers	14	21	21
Dépenses imprévues	0	230	0
Virement INVEST.	0	381	0
TOTAL DEPENSES	3513	4 164	3 261
RECETTES			
Impôts et Taxes	1 810	1 787	1 770
Dotations, subv.,...	1 265	1 154	1 190
Produits des services	265	235	200
Autres produits gest.	98	89	86
Produits exceptionn.	114	25	35
Divers	175	174	188
TOTAL RECETTES	3 727	3 464	3 469
RESULTAT EXERCICE N	214	-700	208
Report Résultat N-1	650	700	700
RESULTAT CLOTURE	864	0	908

Cette année, comme en 2018, 2019 et 2020, nous allons dégager un excédent de fonctionnement (+ 208 K€).

Même si nous pourrions nous réjouir de ce montant, il n'est pas suffisant pour permettre un autofinancement vers la section d'investissement qui devrait être autour de 300 à 400 K€.

D'autre part, il est intégré dans cet excédent 80 k€ de la fraction cible de la DSR que nous n'aurons pas tous les ans.

C'est pourquoi, nous devons impérativement trouver 150 k€ d'économie en fonctionnement pour dégager une capacité d'autofinancement comprise entre 350 et 400 K€, ce qui nous permettrait de réaliser nos programmes d'investissement en toute sérénité.

**RESULTAT INVESTISSEMENTS
2020**

	2020 B	2020 R
DEPENSES		
Rembst emprunts	227	218
Investissements	1 450	1012
Dépenses imprévues	46	0
Divers	50	64
RAR Dépenses		520
TOTAL DEPENSES	1 773	1 814
RECETTES		
Excédent Fonct.	173	173
Subventions	248	55
Virement du fonctionnement	382	0
FC TVA	100	42
Emprunts	400	0
Amortissements	424	445
Divers	6	5
RAR Recettes		680
TOTAL RECETTES	1 733	1 395
RESULTAT EXERCICE N	-40	- 419
Report Résultat N-1	40	40
RESULTAT CLOTURE	0	-379

Le résultat final de l'année 2020 s'élève donc à $908 - 379 = 529$ K€, correspondant au montant de notre trésorerie au 31 décembre 2020.

5. Les Orientations budgétaires 2021-2026

Nos orientations budgétaires ont pour objet de tracer ce que doit être notre route de 2021 à 2026 et ont pour objectif de réduire les points de faiblesse qui ont été décrits ci-dessus et qui tournent tous autour du faible résultat de notre compte de fonctionnement, donc de notre difficulté à pouvoir investir.

- **Fiscalité** : nous prévoyons des rentrées seulement stables car il existe encore beaucoup d'incertitudes sur la compensation de la Taxe d'Habitation. **Mais, en raison de la crise sanitaire, nous avons décidé de ne pas relever la fiscalité locale en 2021. Par contre il est clair qu'une hausse des taxes foncières devra être programmée en 2022.**
- **Dotations** : stabilité de la DGF mais probables baisses de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) et de l'AC (Attribution de Compensation) d'AGGLOPOLYS.
- **Maintien d'une trésorerie égale à au moins 2 mois de frais de fonctionnement, soit environ 600 K€.**
- **Elaboration d'un budget de fonctionnement 2021 dont le total devra être de même niveau que le Réalisé de 2020** (hors dépenses imprévues et virement au budget d'investissement).
- **Stabilisation des charges de personnel** en 2021 (hors effet du GVT : 2% par an), voire une baisse à prévoir à long terme (2026/2027).
- **Stabilisation de notre politique d'investissements** autour de **800 K€** en 2021 (hors projet de terrain synthétique).
- **Objectivation de la croissance de la Capacité d'Autofinancement (CAF) de 2021 à 2025.**
- **Pas d'emprunt sur l'année 2021 sauf dans le cadre d'un projet particulier générant sa propre rentabilité, et bien sûr sauf l'imputation en 2021 de l'emprunt de 400 K€ souscrit en 2020.**
- **Poursuite de l'analyse des actifs immobiliers de la Commune en vue de leur réorientation** : analyse de leur pertinence et de l'opportunité de leur éventuelle cession. Cette action est menée depuis plusieurs années (Cf. Salle de sports, Espace 32 et Espace 36).

6. Budget principal 2021 : le fonctionnement

Remarque : le budget 2021 présenté ci-dessous ne constitue encore qu'une proposition. En effet, les souhaits exprimés par les divers services communaux n'ont pas encore été synthétisés et les demandes d'investissements n'ont pas encore donné lieu à arbitrages.

Il s'agit donc d'un budget « **souhaitable** » au regard des éléments du budget 2020 et des informations connues impactant le budget 2021. En un mot, il s'agit bien d'une « *orientation budgétaire* » et non du projet définitif qui sera soumis au vote du Conseil Municipal en février 2021.

a) Projection financière sur les recettes de fonctionnement

Le projet de budget pour 2021 s'articulera autour de produits de la fiscalité locale identiques à ceux perçus au titre de l'exercice 2020.

Concernant les tarifs des services publics municipaux, ils ne connaîtront pas d'évolution.

➤ Les dotations

	2018	2019	2020	Prévision 2021
DGF	448 937	445 000	440 000	435 000
DNP	75 310	75 000	75 000	75 000
DSR	280 136	384 000	384 000	290 000

Le montant de la DSR 2020 (comme en 2019) est exceptionnel car nous avons bénéficié de la fraction cible. Cette fraction n'est pas assurée pour 2021 et son montant est très variable et difficilement prévisible.

➤ Les recettes fiscales

En 2021, 80 % des ménages seront dispensés du paiement de la taxe d'habitation. Le gouvernement acte la suppression de la taxe d'habitation pour tous sur les résidences principales en 2023.

Pour les 20 % des ménages restant, la suppression de la taxe d'habitation sera progressive jusqu'en 2023 : - 30 % en 2021, -65 % en 2022 et plus de taxe d'habitation en 2023.

Pour rappel, la commune percevra en compensation la part de la taxe foncière qui était encaissée par le département. Les départements percevront de leur côté une fraction de la TVA nationale.

	2018	2019	2020	Prévision 2021
Impôts et taxes (en k€)	1 774	1 770	1 780	1 780

➤ Les autres recettes

- Les produits de services : nous ne prévoyons pas de progression en 2021 par rapport à 2019 (car nous n'avons pas augmenté les tarifs) mais une légère progression par rapport au Réalisé 2020 marqué par la COVID 19.
- La taxe d'électricité : celle-ci ne devrait pas évoluer, le taux étant déjà au plafond.

b) Projection financière sur les dépenses de fonctionnement

En matière de dépenses de fonctionnement, les marges de manœuvre sont très limitées.

Le BP 2021 sera construit sur la base d'effectifs municipaux constants, sans nouvelles créations de poste qui ne soient rendues nécessaires par des mutations et/ou des départs en retraite.

➤ Les dépenses de personnel

La maîtrise de l'évolution des charges de personnel est le facteur clef de l'équilibre de la section de fonctionnement du budget. La masse salariale progresse mécaniquement chaque année.

Nous prévoyons une légère hausse en 2021 expliquée par l'augmentation de 2% du fait du GVT.

	2018	2019	2020	Prévision 2021
Charges de personnel et frais assimilés (en k€)	1 778	1 772	1 788	1 825

➤ Les autres dépenses

Les charges générales devront être contenues en 2021 à leur niveau budgétaire de 2020. Nous veillerons cependant à maintenir le même niveau de qualité concernant les services obligatoires et essentiels rendus à la population.

	2018	2019	2020	Prévision 2021
Charges générales (en k€)	780	860	700	700
Autres charges de gestion (en k€)	223	227	240	240
Total (en k€)	1 003	1 087	940	940

➤ Les dépenses financières

	2018	2019	2020	Prévision 2021
Charges financières (en k€)	79	68	61	70

7. Estimations 2018-2021 (Commune de VEUZAIN-SUR-LOIRE)

FONCTIONNEMENT 2020

	2018 R	2019 R	2020 B	2020 R	2021 B
DEPENSES					
Charges générales	780	854	868	700	700
Charges de personnel	1 778	1 772	1 914	1 788	1 825
Autres charges gestion	223	228	252	242	240
Charges financières	79	72	73	65	70
Amortissements	415	573	425	445	475
Divers	17	14	21	21	15
Dépenses imprévues	0	0	230		210
Virement INVEST.	0	0	381		640
TOTAL DEPENSES	3 292	3 513	4 164	3 261	4 175
RECETTES					
Impôts et Taxes	1 774	1 810	1 787	1 770	1 770
Dotations, subv.,...	1 166	1 265	1 154	1 190	1 150
Produits des services	219	265	235	200	250
Autres produits gest.	93	98	89	86	95
Produits exceptionn.	29	114	25	35	35
Divers	121	175	174	188	175

TOTAL RECETTES	3 402	3 727	3 464	3 469	3 475
RESULTAT EXERCICE N	110	214	-700	208	- 700
Report Résultat N-1	584	650	700	700	700
RESULTAT EXERCICE	694	864	0	908	0

Les charges de fonctionnement 2021 (hors dépenses imprévues et virement à l'investissement) ressortent à 3.325 K€ contre 3.245 en Réalisé 2020 et 3.513 en Réalisé 2019. Il s'agit donc d'un projet de budget « contenu ». Les ressources sont estimées à 3.475 K€ (stable par rapport au Réalisé des années précédentes) ce qui permet de dégager une faible CAF de 150 K€.

8. Estimation de l'évolution de la Capacité d'Autofinancement (CAF)

Compte tenu de notre fragilité en cette matière, il est impératif de se fixer un objectif de croissance de notre CAF.

Un objectif de croissance annuelle de notre CAF de 50 K€ s'avère nécessaire pour parvenir en 2026 à une CAF se situant à 450 K€, qui nous assurera alors un potentiel d'investissement annuel de 1.100 K€ TTC (CAF = 450 K€ + Amortissements = 500 K€ + FCTVA = 150 K€).

Il s'agira donc de réduire nos dépenses et/ou d'augmenter nos ressources de fonctionnement pour parvenir chaque année à un solde de + 50 K€ par rapport à l'année précédente.

Ce point est essentiel : si nous n'atteignons pas cet objectif, nous placerons notre commune dans une situation de grande fragilité.

9. Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI)

Avant d'esquisser ce que pourra être le budget d'investissements 2021, il convient de prendre connaissance d'une première version (avant arbitrages) de notre Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) courant de 2020 à 2025.

Ce programme est à la fois ambitieux et incertain :

- Ambitieux car il prévoit la réalisation de **7.585.000 €** d'investissements sur 6 ans, soit 1,5 M€ de plus que durant notre premier mandat
- Incertain car il inclut un projet lourd portant sur la création d'un terrain de football synthétique qui ne sera validé que si nous obtenons 80% de subventions

Ce PPI est construit avec une estimation de CAF annuelle en progression de 50 K€/an, conformément à notre objectif.

Ce PPI devra être affiné avant la présentation du Budget d'investissements 2021.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réseaux						
Enfouissement des réseaux	25 000					
Amélioration de l'éclairage public		25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Divers	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Bâtiments						
Menuiseries des écoles et cantine	30 000	30 000	30 000	30 000		
Rénovation de la facade de la mairie				50 000		
Clim 2° Etage Mairie			20 000			
Toiture de l'église de Veuves				60 000		
Espace 32	75 000					
Espace 36 (RAM + bureaux)		75 000				
Clos des oiseaux	100 000	130 000				
isolation de Rostaing + cuisine					100 000	
Pole Genevoix			200 000	150 000		
Divers	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Voiries						
Trottoirs Rue d'Asnières	200 000	200 000	200 000	200 000		
Trottoirs Rue des Rapins	200 000					
Trottoirs et chaussée - Rue du Château		40 000				
Carrefour G. Marc		40 000				
Trottoirs et chaussée - Rue de la Monnerie				100 000		
Parking Maison Médicale						30 000
Maison Médicale		400 000				
Piste cyclable Dugny					40 000	
Aménagement Rottes et Sentiers Rando,		10 000				
Trottoirs Gustave Marc-Vieux Moulin					130 000	
Busage Gilbert Navard			40 000			
Trottoirs et chaussée - Rue à déterminer						100 000
Divers	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Enfance-Jeunesse-Vie scolaire						
Cour de l'école Prévert			75 000			
Climatisation de l'ALSH		45 000	15 000			
Changement des chaudières	30 000	30 000	30 000			
Extension de la cantine				0	200 000	
Divers	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Espaces publics						
Parking rue Suzanne Diard		50 000				
Parking Ecole-Mairie					50 000	
Parc de loisirs			0	40 000	40 000	40 000
Camping Car Park		60 000				
Divers	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000

Sports						
Rénovation du gymnase		50 000	50 000	50 000	50 000	
Terrain synthétique de foot		900 000				
Autres						
Grosses réparations	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Matériel	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Acquisition de terrains	60 000	20 000	20 000	20 000		
Informatiques et communication	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Sécurité	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Cimetière	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Remboursement des emprunts	230 000	250 000	250 000	240 000	230 000	220 000
TOTAL DEPENSES	1 130 000	2 535 000	1 135 000	1 145 000	1 045 000	595 000
FCTVA	169 500	380 250	170 250	171 750	156 750	89 250
Amortissements	475 000	475 000	500 000	510 000	520 000	520 000
SUBVENTIONS	75 000	750 000	100 000	100 000	75 000	50 000
EMPRUNTS	0	800 000	0	0	0	0
AUTOFIANCEMENT	150 000	200 000	250 000	300 000	350 000	400 000
TOTAL RESSOURCES	869 500	2 605 250	1 020 250	1 081 750	1 101 750	1 059 250
Reste à charge annuel	-260 500	70 250	-114 750	-63 250	56 750	464 250
Reste à charge cumulé	-260 500	-190 250	-305 000	-368 250	-311 500	152 750

10. Budget principal 2021 : l'investissement

a) Projection financière sur les dépenses d'investissement

Dans le domaine de l'investissement, il est proposé :

- + d'envisager des achats de matériels, mobiliers et équipements uniquement en cas de remplacement urgent et indispensable ;
- + de budgéter des crédits destinés à des interventions urgentes pour l'entretien ou la réparation du patrimoine ;
- + d'achever ou de poursuivre les opérations inscrites dans la programmation pluriannuelle d'investissement, dans la limite de 1385 K€ (terrain foot non compris) et non de 2285 K€ comme prévu

Le volume d'investissements du Budget Principal 2021 devra se situer autour de 1150 K€ (soit 750 K€ hors Maison Médicale) car nous aurons également à rembourser 230 K€ en capital sur les crédits en cours.

b) Projection financière sur les recettes d'investissement

En ce qui concerne les recettes d'investissement, il est proposé d'établir un projet de budget pour 2021 qui n'envisagera le recours à l'emprunt que si une opportunité se réalise.

Les recettes d'investissement proviendront également des subventions perçues à l'occasion des opérations d'investissement engagées, du FCTVA sur les dépenses d'investissement et du montant des amortissements.

BUDGET INVESTISSEMENTS 2021

	2020 R	2021 B
DEPENSES		
Rembst emprunts	218	230
Investissements	1 012	1 285 (*)
Dépenses imprévues	0	76
Divers	64	58
RAR Dépenses	520	0
TOTAL DEPENSES	1 814	1 649
RECETTES		
Excédent Fonct.	173	208
Subventions	55	150
Virement du fonctionnement	0	640
FC TVA	42	150
Emprunts	0	400
Amortissements	445	475
Divers	5	5
RAR Recettes	680	0
TOTAL RECETTES	1 395	2 028
RESULTAT EXERCICE N	-419	379
Report Résultat N-1	40	-379
RESULTAT CLOTURE	-379	0

(*) Investissements : 1 285 K€ dont 300 K€ de reste à charge pour le terrain synthétique (150 + TVA 150) et 985 K€ pour les autres investissements

11. Endettement

Le code général des collectivités territoriales, dans ses articles sur le débat d'orientations budgétaires, rend obligatoire la communication d'un certain nombre d'informations sur le niveau et la structure de la dette.

a) L'encours de la dette

Le montant de l'endettement doit être mis en rapport avec la capacité de la collectivité à y faire face. Compte tenu des orientations définies ci-dessus, l'endettement global de la commune a diminué au 01/01/2020 d'environ 250K€ par rapport au 01/01/2014 et représentera un encours de 640 €/habitant contre 750 en 2014.

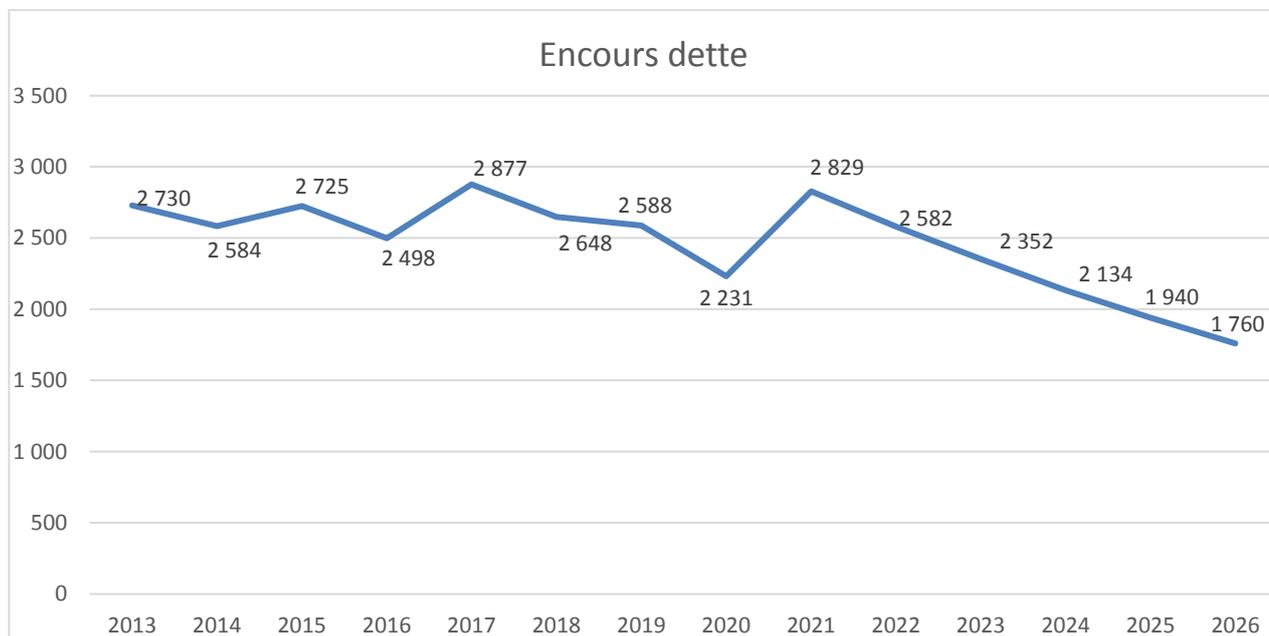
Il représentera 4,5 années de CAF brute, contre 3,2 pour les communes de même strate. C'est ce que les spécialistes appellent la capacité de désendettement. On voit que là encore, notre endettement n'est pas

excessif si on le chiffre en euros/habitant, mais qu'il est trop élevé par rapport à la capacité de la commune à se désendetter, en rapport, une fois de plus, à la faiblesse de notre Capacité d'Autofinancement (CAF).

MONTANT DE LA DETTE

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours	2 730	2 472	2 356	2 498	2 270	2 646	2 588	2 231	2 029	1 822	1 632	1 454	1 300	1 160
2014		112												
2015			369											
2016														
2017					607									
2018						2								
2019														
2020														
2021									800	760	720	680	640	600
2022														
TOTAL	2 730	2 584	2 725	2 498	2 877	2 648	2 588	2 231	2 829	2 582	2 352	2 134	1 940	1 760

□



b) Ratio de la dette

	Commune	Moyenne des communes de même strate
Encours de dette au 31/12/2020 sur population en € (population au 1 ^{er} janvier 2021 : 3 584 hab)	630	609
Capacité de désendettement en année (Compte administratif prévisions 2020)	4,5	3,2

En empruntant 800 K€ en 2021, nous retrouvons notre niveau d'endettement maximum atteint en 2017 pour réaliser la rénovation de la place du centre bourg, la 3^e année de notre premier mandat. Aujourd'hui ce niveau d'endettement présente moins de risques qu'en 2017 car :

- Nous sommes à la 1^e année de ce 2^e mandat
- L'accroissement de l'endettement de 2021 (800 K€) est dû
 - o Au report de 400 K€ prévu en 2020 et débloqué en 2021 pour la réfection de la RD58
 - o A l'acquisition pour 400 K€ de la Maison Médicale qui constitue une opération exceptionnelle qui générera sa propre rentabilité par les loyers versés par la SISA d'Onzain
- Le PPI ne prévoit aucun autre recours à l'emprunt d'ici 2026.

Notre encours se situera donc à **1.760 K€ fin 2026**, un niveau jamais atteint depuis 12 ans, et qui représentera un endettement de **503 € par habitant** soit beaucoup moins que le niveau des communes de même strate (609 €).

Yves LECUIR (avec l'aide d'Anthony CHATELAIN, DGS)

Le 24 janvier 2021